

Image not found or type unknown



Résilier un contrat de crèche

Par reinemere, le **20/04/2016** à **10:19**

Bonjour,

Ma petite fille est à la crèche, ma fille ne travaillant que 4 heures ne peut subvenir aux frais de cette crèche, son contrat se termine en juillet.

Peut-elle casser son contrat avant ?

Merci,
Cordialement.